

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 8 septembre 2025 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Était absent : François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présents : Nicole Maltais, directrice générale
Alexandre Lapointe, CPA Mallette S.E.N.C.R.L.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁸⁹¹⁾
 3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AOÛT 2025; ⁽⁴⁸⁹²⁾
 4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers incluant Parc des P'tits Sourires
 - 4.3. Prochaine séance
 5. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 5.1. Dépôt et acceptation des états financiers 2024; ⁽⁴⁸⁹³⁾
 - 5.2. Période de questions;
 - 5.3. Renouvellement de la convention collective; ⁽⁴⁸⁹⁴⁾
 - 5.4. Nomination d'un représentant de la Municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » de la MRC La Haute-Côte-Nord; ⁽⁴⁸⁹⁵⁾
 - 5.5. Club sportif des Bouleaux Blancs – Renouvellement de la demande pour l'installation de traverses sur le territoire; ⁽⁴⁸⁹⁶⁾
 - 5.6. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente pour l'acquisition de servitudes de non-accès; ⁽⁴⁸⁹⁷⁾
 - 5.7. Octroi de contrat – Fourniture et épandage de fibre de terrain de jeux au Parc Les P'tits sourires; ⁽⁴⁸⁹⁸⁾
 - 5.8. Autorisation de dépenses – Travaux urgents à la salle de quilles; ⁽⁴⁸⁹⁹⁾
 - 5.9. Autorisation – Location de la salle bleue pour les cours de yoga – Automne 2025; ⁽⁴⁹⁰⁰⁾
 6. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 6.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'août 2025; ⁽⁴⁹⁰¹⁾
 - 6.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'août 2025; ⁽⁴⁹⁰²⁾
 7. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 8. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 362 138 d'une superficie de 0,4629 hectare, situé sur le territoire municipal; ⁽⁴⁹⁰³⁾
 9. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
 10. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 11. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

12. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
 13. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 13.1. Corporation touristique des Bergeronnes – Marché d'automne 2025; ⁽⁴⁹⁰⁴⁾
 14. DEMANDES DE COTISATIONS ANNUELLES, D'ADHÉSIONS OU DE PUBLICITÉ :
 - 13.1. Club Lions Escoumins – Bergeronnes – Bottin annuel; ⁽⁴⁹⁰⁵⁾
 15. CORRESPONDANCE;
 16. AFFAIRES NOUVELLES;
 17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 18. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

25-09-4891

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

25-09-4892

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

25-09-4893

Dépôt et acceptation des états financiers 2024

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R.L. a préparé, déposé et présenté le rapport sur les états financiers 2024 de la Municipalité des Bergeronnes lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport, ont pu poser leurs questions et en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2024, tel que préparé et déposé par Mallette S.E.N.C.R.L.;

D'autoriser le cabinet Mallette S.E.N.C.R.L. à transmettre les états financiers 2024, ainsi que toute annexe ou déclaration requise, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes et le Syndicat des employés municipaux des Bergeronnes affilié à la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA) sont engagés dans un processus de négociation en vue du renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations entre la direction générale et le syndicat des employés municipaux, un projet d'entente pour le renouvellement de la convention collective couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 a été présenté et déposé préalablement auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la volonté commune est de conclure une entente couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'entériner les orientations et paramètres de négociation entre la direction générale de la Municipalité des Bergeronnes et le syndicat des Bergeronnes

D'autoriser la direction générale à apporter toute modification de forme ne changeant pas la substance et à effectuer les diligences administratives nécessaires à l'entrée en vigueur de l'entente.

D'autoriser la signature de la convention collective 2025-2029 par le maire et la direction générale, **ainsi que la** signature de tout document connexe requis pour donner plein effet à l'entente;

Nomination d'un représentant de la Municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » de la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) qui vise à :

- Encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés inclusives à tous les âges de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 de la démarche MADA « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » permet aux municipalités et aux MRC d'élaborer et mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a une entente avec le Secrétariat aux aînés jusqu'au 11 février 2027 pour la réalisation du Volet 1 de la démarche ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été mis à jour conformément aux lignes directrices du Volet 1 de la démarche (Résolution XXX de la MRC La Haute-Côte-Nord);

CONSIDÉRANT QU'un représentant de chaque municipalité de La Haute-Côte-Nord doit être nommé au comité de pilotage MADA de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseiller François Maltais est le représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord.

25-09-4896

Club sportif des Bouleaux Blancs – Renouvellement de la demande pour l'installation de traverses sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande au Club sportif des Bouleaux Blancs de renouveler la demande pour l'installation de traverses sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être appuyée par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les traverses concernées sont :

- Face au garage de SRV sur la route 138
- Près de la ferme de M. Sylvain Simard
- Face au terrain de Mme Françoise Jourdain sur la rue Principale

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le Club sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins inc. dans le renouvellement de la demande pour l'installation de traverses de routes sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes aux endroits susmentionnés.

25-09-4897

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente pour l'acquisition de servitudes de non-accès

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a informé la Municipalité des Bergeronnes de son intention d'acquérir des servitudes de non-accès dans le cadre des travaux de réaménagement des intersections de la route 138 situées sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon la correspondance du 27 août 2025, les servitudes visent des parties d'immeubles dont la Municipalité est propriétaire, soit les parcelles suivantes du cadastre du Québec : Parcalle #7 (4 344 116) • Parcalle #45 (6 273 236) • Parcalle #46 (4 719 828) • Parcalle #47 (4 343 676) • Parcalle #49 (6 160 864);

CONSIDÉRANT QUE la ministre propose de régler l'acquisition par entente de gré à gré pour un montant de 300,00 \$ couvrant l'ensemble des servitudes décrites;

CONSIDÉRANT QUE la signature du document intitulé « ENTENTE » ainsi que l'indication de deux notaires (pour la préparation des actes) sont requises, les honoraires et débours du notaire choisi étant assumés par le MTMD;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter l'entente de gré à gré avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour l'acquisition de servitudes de non-accès visant les parcelles #7 (4 344 116), #45 (6 273 236), #46 (4 719 828), #47 (4 343

676) et #49 (6 160 864), le tout conformément au plan d'acquisition et aux conditions exposées dans la lettre du 27 août 2025;

D'entériner le montant global de 300,00 \$ à titre de compensation pour l'acquisition desdites servitudes;

DE désigner à titre de notaires suggérés au MTMD : Me Denis Turcotte, notaire et PME INTER notaires de Baie-Comeau, et d'autoriser la direction générale à compléter et transmettre au MTMD le formulaire de désignation, étant entendu que le choix final et le contrat de services seront effectués par le MTMD et que tous les honoraires et débours du notaire retenu seront acquittés par le MTMD;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer l'« ENTENTE », tout acte de servitude, plan, formulaire et document connexe.

25-09-4898

Octroi de contrat – Fourniture et épandage de fibre de terrain de jeux au Parc Les P'tits Sourires

CONSIDÉRANT que la Municipalité des Bergeronnes a procédé à un appel de soumissions pour la fourniture et l'épandage de matériaux amortissants pour aires de jeu certifiés pour le parc Les P'tits Sourires;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Épandages Robert inc. est la seule au Québec à fournir le service d'épandage de matériaux certifiés;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Épandages Robert inc. a déposé une soumission conforme en date du 26 août 2025, pour un montant total de 48 020,88 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'épandage de matériaux amortissants pour aires de jeu certifiés au parc Les P'tits Sourires à l'entreprise Les Épandages Robert inc, pour un montant de 48 020,88 \$ avant taxes, conformément à la soumission numéro S25-927373 déposée le 26 août 2025;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution;

D'imputer la dépense au fonds de roulement.

25-09-4899

Autorisation de dépenses – Travaux urgents à la salle de quilles

CONSIDÉRANT qu'une infiltration d'eau est survenue à la Salle de quilles, occasionnant des dommages nécessitant des travaux correctifs immédiats;

CONSIDÉRANT que des travaux d'excavation ont dû être effectués afin de corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la Salle de quilles doit être en partie refait à la suite des opérations de désinfection et de remise en état;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour assurer la sécurité des usagers et préserver l'intégrité des lieux;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que le coût total des réparations, incluant l'excavation et la réfection partielle du plancher, pourrait s'élever aux environs de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un fonds réservé de 13 296 \$ pour la mise aux normes de l'aréna est disponible;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser la réalisation des travaux urgents à la Salle de quilles, comprenant l'excavation, la désinfection et la réfection partielle du plancher, pour un montant maximal de 10 000 \$;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de la présente résolution.

D'imputer la dépense à même le fonds réservé pour la mise aux normes de l'aréna

25-09-4900

Autorisation – location de la salle bleue pour les cours de yoga – automne 2025

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur aux loisirs est actuellement vacant et que la Municipalité ne dispose pas des ressources nécessaires pour organiser des activités pour l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que Mme Émilie Vaillancourt a soumis une proposition visant à offrir des cours de yoga aux Bergeronnes les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30, du 6 octobre au 26 novembre 2025, pour une durée de huit (8) semaines;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager les initiatives citoyennes contribuant à l'offre d'activités de loisirs pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'autoriser Mme Émilie Vaillancourt à utiliser la salle bleue pour offrir des cours de yoga aux Bergeronnes du 6 octobre au 26 novembre 2025, les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30;

D'établir que la location de la salle bleue sera facturée à Mme Vaillancourt au montant correspondant à 50 % du tarif ordinaire, pour l'ensemble de la session d'automne 2025.

25-09-4901

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité du mois d'août 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quatre cent quatre-vingtquinze mille deux cent deux dollars et dix-huit cents (495 202,18 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2025;

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quatre cent quatre-vingtquinze mille deux cent deux dollars et dix-huit cents (495 202,18 \$).

25-09-4902

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping Bon-Désir du mois d'août 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-seize cents (44 689,76 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2025:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-seize cents (44 689,76 \$)

25-09-4903

**Commission de protection du territoire agricole du Québec –
Demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 362 138 d'une
superficie de 0,4629 hectare**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande d'aliénation provenant de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement au lot 6 362 138 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,4629 hectare, situé sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les requérants pour ce lot dans le but de l'utiliser à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE le lot est contigu à une propriété déjà détenue par les requérants;

CONSIDÉRANT QUE l'urbanisme municipal, après analyse, a conclu qu'il n'existe aucun enjeu légal municipal lié à ce lotissement et qu'il y a lieu de permettre la poursuite du dossier auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exige le dépôt d'une résolution du conseil municipal pour compléter le dossier et que la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours à compter du 25 août 2025 pour transmettre son appui;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la demande d'aliénation du lot 6 362 138 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,4629 hectare, conditionnellement à l'autorisation de la CPTAQ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

25-09-4904

Corporation touristique des Bergeronnes – Marché d'automne 2025

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été reçue de la Corporation touristique des Bergeronnes pour le marché d'automne qui se tiendra le 26 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de commandite demandée par la Corporation touristique des Bergeronnes pour le Marché d'automne au montant de huit cents dollars (800 \$).

QUE le conseil accorde l'accès gratuit à la salle de la Polyvalente des Berges les samedi et dimanche 25 et 26 octobre 2025;

QUE le conseil accepte d'assumer les frais de conciergerie associés à cette utilisation.

25-09-4905

Club Lions Escoumins-Bergeronnes – Bottin annuel

CONSIDÉRANT QU'une offre de publicité a été acheminée par le Club Lions Escoumins-Bergeronnes pour leur bottin annuel au coût de 50\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de publicité dans le bottin annuel du Club Lions Escoumins-Bergeronnes au montant de 50 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions qui lui sont adressées par l'assistance.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h47.

Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».